

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_053-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_053

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt deux le : 8 Décembre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Eau et Assainissement : DM n°1

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la Décision Modificative n°1 au
Budget Service Eaux et Assainissement de VERNINES concernant les crédits
ouverts pour les charges de personnel :

Désignation		
Fonctionnement	Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit
61528	2 500,00€	
621		2 500,00 €
TOTAL	2 500,00 €	2 500,00 €

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_054-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_054

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

Nombres de
Conseillers:
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 8 Décembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Eau et Assainissement : DM n°2

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la Décision Modificative n°2 au
Budget Service Eaux et Assainissement de VERNINES concernant les crédits
ouverts pour les provisions pour créances irrécouvrables :

Fonctionnement	Dépenses Augmentation de Crédits	Recettes Augmentation de Crédits
6817	7 100,00€	
7011		5 700,00 €
70611		1 400,00 €
TOTAL	7 100,00 €	7 100,00 €

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_055-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_055

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt deux le : 8 Décembre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Eau et Assainissement : Créances Admises en Non Valeur

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des créances
irréouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de
porter en non valeur, sur le budget **Service Eaux et Assainissement de**
Vernines, le montant de 219,26€ au compte 654-1, détaillé sur la liste
n°6030720032, ci jointe.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_056-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_056

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt deux le : 8 Décembre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Budget Commune : Créances Admises en Non Valeur

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de
porter en non valeur, sur le budget **Commune de Vernines**, le montant
de 49,54€ au compte 654-1, détaillé sur la liste n°6029720032, ci jointe.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_057-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_057

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 8 Décembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Demande Achat Terrain Communal - Le Bourg

Madame le Maire présente la demande d'achat de terrain communal au bourg,
adjacent aux parcelles AB 94 et AB 93.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de conserver cet espace dans le domaine public
- de donner une suite défavorable à la demande concernant le terrain adjacent
aux parcelles AB 94 et AB 93 en début de la rue du Prada.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_058-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_058

Date de la convocation

01/12/2022

Date d'affichage

01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**

Présents : 7

En exercice : 10

Votants : 7

L'an **deux mil vingt deux le : 8 Décembre**

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine, RANDANNE Caroline, MM :
BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc,
VOUTE Benjamin

Absents : M. FERRY Denis

Excusés :

Se sont retirés de la séance : Mme BONY Martine, Maire, M. BALLEST Sébastien

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Demande Achat de Terrain Communal - Ribeyre Bas

Madame le Maire présente la demande d'achat de terrain communal dans le bas de Ribeyre, séparant les parcelles ZN 150 et ZN 151.

Madame le Maire et Sébastien Ballet se retirent de la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et délibérer sur la demande de terrain communal dans le bas de Ribeyre.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de donner une suite favorable à la demande concernant le terrain séparant les parcelles ZN 150 et ZN 151,
- que la totalité des frais liés à l'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié soit à la charge de l'acquéreur,
- de fixer le prix de vente à 15€ / m2
- d'approuver le projet de déclassement de ce terrain de la voie communale
- de lancer une enquête publique,
- de préciser que le lancement et la procédure de cette enquête publique feront l'objet d'un arrêté du maire
- de charger Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_058-DE



Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_059-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_059

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 8 Décembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Demande Achat Terrain Communal - Ribeyre Haut

Madame le Maire présente la demande d'achat de terrain communal dans le haut
de Ribeyre, terrain adjacent à la parcelle ZN 146

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de donner une suite favorable à la demande concernant le terrain adjacent à la parcelle ZN 146
- que la totalité des frais liés à l'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié soit à la charge de l'acquéreur,
- de fixer le prix de vente à 15€ / m²
- d'approuver le projet de déclassement de ce terrain de la voie communale
- de lancer une enquête publique,
- de préciser que le lancement et la procédure de cette enquête publique feront l'objet d'un arrêté du maire
- de charger Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_060-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_060

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

Nombres de
Conseillers:
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 8 Décembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Occupation de terrain par un chalet démontable en forêt relevant du régime forestier - Concession Chalet n°5

Madame Le Maire rappelle les délibérations du 18 mai 2005 et du 28 mars 2006 concernant la réflexion engagée sur le site du lac Servières, ainsi que les récentes évolutions dans la gestion du site suite à sa labélisation Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental.

Madame le Maire rappelle la délibération 2017_038 en date du 23 mai 2017 ainsi que la convention d'occupation de terrain par un chalet démontable en forêt bénéficiant du régime forestier en date du 8 juin 2017, concernant le chalet n°5.

Madame le Maire rappelle que suite à l'incendie en date du 16 avril 2022, le chalet n°5 a brûlé en totalité.

Face à ce constat, Madame le Maire propose de résilier la convention d'occupation de terrain au titre de l'article 13-1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de **résilier la convention** d'occupation de terrain par un chalet démontable en forêt bénéficiant du régime forestier conclue entre la commune de Vernines assistée de l'ONF et Madame Martinez Corinne, pour le chalet n°5 au titre de l'article 13-1 en date du **31 décembre 2022**,
- demande qu'un état des lieux de sortie soit réalisé à cette date,
- demande **la remise en état du terrain** de la concession n°5 conformément aux prescriptions de l'article 14 de la dite convention, à savoir évacuation

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

Berger
Levraut

ID : 063-216304519-20221208-2022_060-DE

des gravats soit débris de l'incendie, parpaings de soutènement du chalet, etc
... et remise à l'état naturel du terrain, pour le **1er mai 2023**,

- passer ce délai, un nouvel état des lieux sera réalisé, et en absence de respect de l'article 14 de la convention d'occupation de terrain par un chalet démontable, la mairie prendra toutes les dispositions pour se substituer aux obligations du bénéficiaire tel que défini dans la dite convention,
- demande la **restitution des clefs** de la barrière d'accès,
- charge Madame le Maire de l'exécution des présentes décisions.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 063-216304519-20221208-2022_061-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_061

Date de la convocation
01/12/2022

Date d'affichage
01/12/2022

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 9
En exercice : 10
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 14/12/2022

Publication ou
notification le :
15/12/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 8 Décembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : M. FERRY Denis
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Création d'une régie de recettes

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Vernines,

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie de Vernines, le Bourg, 63210 Vernines,

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 13 janvier 2023 au 16 janvier 2023,

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20221208-2022_061-DE

ARTICLE 4 - La régie encaisse les recettes de boissons autorisées par la possession d'une licence IV au compte d'imputation 70688

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon le mode de recouvrement en espèces. Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket,

ARTICLE 6 - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 16 janvier 2023;

ARTICLE 10 - Un fonds de caisse d'un montant de cinquante euros est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à zéro euros. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à cinq cents euros.

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser au Service de Gestion Comptable d'Issoire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et dans la quinzaine suivante le fonctionnement de la régie de recettes.

ARTICLE 13 - Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes la semaine suivante le fonctionnement de la régie de recettes.

ARTICLE 14 - Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 17 - Le Maire et le comptable public assignataire d'Issoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie le jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

